

comme devoir de composition, un résumé de la conférence et d'en expliquer les principaux points. Les élèves étaient récompensés suivant le mérite de ce travail dont le Rév. M. Montminy donnait lui-même l'explication à sa visite mensuelle des écoles qu'il ne manquait de faire. Ce moyen qu'il a dû proposer, ainsi que plusieurs autres, devront être soumis à l'attention des associations des instituteurs des districts de Québec et de Montréal, afin d'en étudier les détails.

Comme programme d'enseignement agricole dans les écoles primaires, les membres de cette section du congrès ont adopté celui généralement en pratique en France, et dont voici le texte :

"L'enseignement agricole dans les écoles primaires doit être fait d'une manière simple, précise et approprié aux enfants qui les fréquentent. Il doit comprendre les notions les plus élémentaires sur la vie des plantes, les insectes, les oiseaux. Il doit être donné sous forme de leçon, et le maître doit s'attacher pour les exercices de lecture, d'écriture et de calcul, à choisir ses sujets dans les choses de l'agriculture locale. Dans les promenades il devra montrer aux enfants ce qu'il y a de beau dans la vie rurale, de façon à leur faire aimer la campagne et à les intéresser à la culture.

"Dans les écoles primaires supérieures, l'enseignement agricole devra revêtir la forme d'un cours complet avec programme approprié au lieu, à la nature et à l'âge des élèves appelés à le recevoir."

Les écoles d'agriculture étaient également bien représentées par d'anciens directeurs de ces institutions, le Rév. M. Méthot et M. Ewing, de même que par leurs directeurs actuels, le Rév. M. Tremblay et M. I. J. Marsan, tous également autorisés, par leur expérience personnelle, à faire valoir l'utilité de nos écoles d'agriculture. Leurs recommandations comme les moyens suggérés, avec tant d'instance chaque année, pour rendre l'enseignement agricole théorique et pratique plus approprié aux besoins de notre agriculture, ne manqueront pas d'être pris en considération, dans le but de leur donner une plus haute importance et d'augmenter le nombre des élèves. Des cours spéciaux, tant théorique que pratique, sur l'industrie laitière, l'horticulture et l'arboriculture devraient y être donnés. Pour cela il faudrait que les élèves fussent tenus de suivre les cours plus longtemps avant de recevoir une certification de capacité.

Il y aurait certainement des innovations importantes à faire à nos écoles d'agriculture, et qui entraîneraient à un surcroît de dépenses, mais qui sont urgentes et seraient susceptibles de bons résultats, à l'avantage des élèves fréquentant en plus grand nombre les écoles d'agriculture ; leurs connaissances sur toutes espèces d'exploitations agricoles étant alors plus étendues et plus parfaites, ces jeunes gens, par les bons exemples donnés, pourraient rendre d'utiles services à l'agriculture.

Les champs à expérience et d'expérimentation ont été prônés par le Rév. M. Choquette, qui a su en faire valoir l'importance, comme directeur du seul établissement de ce genre dans la province de Québec. Ces champs à expériences et d'expérimentation devraient être multipliés davantage. Chaque école d'agriculture devrait avoir un laboratoire complet de même qu'un champ à expérience. Comme nous l'avons déjà dit, chaque cercle agricole devrait avoir le sien, mais sans laboratoire, les directeurs des cercles pouvant, sur ce dernier point, avoir recours aux données de nos écoles d'agriculture, quant aux expériences qui nécessitent le recours à un laboratoire.

S'appuyant sur l'exemple du Congrès International d'agriculture de la Haye, en Hollande, dont voici le texte : "Le congrès International de la Haye émet le vœu qu'on développe dans chaque pays, autant que possible les champs d'essai ou d'expérience et les champs de démonstration. Les champs d'essai sont destinés à faire des recherches ; les champs de démonstration servent à divulguer les résultats obtenus et bien établis."—La 1ère Section du Congrès des cultivateurs de la province de Québec approuve le vœu ci-dessus, et recommande aux cercles agricoles de la province de Québec, de prendre au plus vite les moyens nécessaires pour que par leurs soins, leurs frais et sous leur direction, il soit établi un ou plusieurs de ces petits champs de démonstration.

La 2me section du congrès des cultivateurs avait également une belle tâche à remplir, en discutant la question d'industrie laitière et exploitations agricoles se rattachant tout particulièrement à cette industrie. On y a suggéré l'opportunité qu'il y aurait, pour l'honorable Commissaire de l'agriculture d'encourager, par un octroi spécial en argent, l'établissement de fromageries parmi les colons. On y a discuté sur les moyens à adopter quant à la surveillance et à la fourniture du lait aux fromageries et